

MAIRIE  
DE  
**REPLONGES**



Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

Séance du 23 septembre 2022

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 16 septembre 2022, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération  
D422022

Nombre de membres en

Exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 25  
Pour : 25  
Contre : 0  
Abstention : 0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –  
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël Maires-Adjoints,  
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –  
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN  
Nadine – M. DEVEYLE Alain – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno –  
M. NILLOON Christophe – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence –  
Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien –  
M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – Mme BONNAT Laura –  
M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. MONTERRAT Franck a donné pouvoir à  
M. BERRY David, M. ALBENQUE Christophe a donné pouvoir à M. RETY Jean-  
Pierre

Date de la convocation :  
16/09/2022

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) AUPRES DE L'ETAT : VIDEOPROTECTION DU BATIMENT TECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de construction du bâtiment technique sont achevés et que ce bâtiment va être protégé par un système de vidéoprotection.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de cet équipement public, Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre du FIPD auprès de l'Etat.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		5 521.56 €	70 %
Emprunts			
<b>Sous total autofinancement</b>		<b>5 521.56 €</b>	<b>70 %</b>
Union européenne			
Etat	FIPD	2 366.39 €	30%
Etat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental			
Fonds de concours CC			
Autres			
<b>Sous total subventions *</b>		<b>2 366.39 €</b>	<b>30 %</b>
<b>TOTAL HT</b>		<b>7 887.95 €</b>	<b>100 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
001-210103206-20220923-D422022-DE  
Date de réception préfecture : 28/09/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE l'opération d'installation d'un système de vidéoprotection du bâtiment destiné aux services techniques et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- SOLLICITE une subvention une aide financière au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance auprès de l'Etat,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges le 26 septembre 2022

Le Maire de REPLONGES,



Bertrand VERNOUX